

Retrouvez, tous les trimestres, dans cette fiche pratique, tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement des régimes Agirc-Arrco.



Fiche n° 9

Audit des régimes Agirc et Arrco

Qui contrôle le fonctionnement des régimes Agirc et Arrco ? Pourquoi et comment ?
Éclairage.

1. Généralités

La fonction Audit des fédérations est chargée de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des régimes Agirc et Arrco, eux-mêmes composés des fédérations et des institutions membres. Les auditeurs s'assurent que les décisions prises par les partenaires sociaux pour préserver les intérêts matériels et moraux ainsi que l'image des régimes sont bien respectées.

2. Les missions de l'audit

Les missions portent sur l'ensemble des activités, des systèmes de gestion, d'information et de pilotage des régimes, ainsi que sur tout acte juridique régissant leur fonctionnement. Différents types d'audits sont pratiqués : audits périodiques, transversaux, de processus, audits d'activités mutualisées, de projets, audits internes propres aux fédérations, audits ponctuels, bilans de rapprochement. Les recommandations faites à l'issue des audits contribuent à améliorer les performances et la qualité des services.

3. Le périmètre d'intervention

L'ensemble du périmètre des régimes Agirc et Arrco est susceptible d'être audité, c'est-à-dire le fonctionnement et les missions des fédérations, toutes les opérations et tous les fonds des institutions, de même que toutes les unités décentralisées de ces dernières : délégations, sections régionales, etc.

4. La charte de l'audit

Les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont validé au mois de mai 2017 la Charte de l'audit des régimes Agirc et Arrco⁽¹⁾, qui se substitue à la charte de l'audit et du contrôle datant de 2014. Le document décrit la finalité, les responsabilités, la structure et les attributions de l'audit des régimes, les champs d'intervention, les principes d'action, les modalités des missions, la communication des rapports de missions, le suivi des recommandations et le rapport annuel aux instances des fédérations.



Consultez toutes les fiches pratiques sur cahiers.laretraitecomplementaire.com

(1) Circulaire Agirc-Arrco 2017-5-Darc, 24 juillet 2017.